

L'école des écrivains de marine de l'arsenal de Rochefort

Une pépinière d'administrateurs coloniaux de 1716 à 1763

► Céline Melisson *

Ces officiers « de plume », formés dans les trois grands arsenaux de la monarchie, étaient les auxiliaires indispensables des intendants de Marine, pour gérer les grandes entreprises d'État de plus en plus complexes qu'étaient les arsenaux. À Rochefort, ils devinrent en outre assez souvent des administrateurs de l'empire colonial américain sous le règne de Louis XV, jusqu'au traité de Paris de 1763.

« J'ai l'honneur de rendre compte à votre Grandeur que j'ai obtenu en 1718, [alors que] j'étais employé à Rochefort en qualité d'écrivain ordinaire de la marine, un congé de 6 mois pour venir vacquer à des affaires des familles, duquel je n'ai pu profiter, Mr Benard ayant trouvé à propos pour le bien du service de m'employer ici tant en son bureau que garde-magasin de la ville du Fort Royal », écrit Alquier le 1^{er} juillet 1723. Cet écrivain de marine, est d'abord garde-magasin à Rochefort dès 1704 puis il devient en 1716, date à laquelle l'arsenal de Rochefort ouvre une école en son sein, un écrivain ordinaire de la Marine.

* C. Mélisson prépare un doctorat en histoire sur l'administration de la France d'Amérique entre 1669 et 1763 sous la direction de M. Vergé-Franceschi

Cette place constitue la toute première marche du *cursus honorum* des officiers « de plume » de la marine française. Ses affaires de famille ne sont pas bien connues mais on voit que les difficultés à s'attacher le personnel administratif dans les colonies américaines, poussent son supérieur direct, l'intendant des colonies, à le maintenir en Martinique pendant plus de six ans.

Charles Besnard est lui aussi un homme formé dans l'arsenal de Rochefort. D'abord avocat, il est affecté aux galères à Marseille avant de servir le roi à Rochefort en 1688, puis plusieurs années après, il se retrouve à nouveau dans l'arsenal en tant que contrôleur, au moment où Alquier y sert. Il n'est pas le seul évidemment, dans la base de



Un écrivain de marine fait l'inventaire des munitions et matériels dans le parc d'artillerie de Rochefort. Détails du tableau de Joseph Vernet, 1755, Musée de la Marine n° 5 OA 2D (cl. A.Dal.).

données des officiers « de plume » de la marine française en poste dans les colonies américaines : ils sont plus de 10% à avoir effectué leur première formation à Rochefort et ce chiffre augmente encore lorsqu'on regarde les 2^e et 3^e postes précédant leur nomination dans les colonies. Dans l'état actuel de nos recherches, seuls 47 d'entre eux ont été formés dans une école d'écrivains de marine, dont 12 dans l'arsenal de Rochefort.

Cet arsenal a donné lieu à plusieurs thèses d'une grande qualité, comme celle de René Mémain sur l'arsenal au XVII^e siècle ou encore celle de Martine Acerra¹ sur la construction navale. Plusieurs travaux sont aussi venus compléter nos connaissances sur l'importance de l'arsenal de Rochefort dans le commerce avec les colonies françaises d'Amérique mais aussi dans le ravitaillement et l'envoi de troupes pour maintenir la France d'Amérique. Camille Gabet, ou plus récemment Thierry Sauzeau², se sont in-

¹ MÉMAIN René, *La marine de guerre sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1937, 906 p. ; ACERRA Martine, *Rochefort et la construction navale française 1661-1815*, Paris, Librairie de l'Inde Editeur, 1993, 2 volumes.

² GABET Camille, « Les relations de Rochefort avec les colonies d'Amérique sous Louis XIV », dans *Université francophone d'été*, éditions Bourdessoulles, Jonzac, 1980 ; SAUZEAU Thierry,

téressés aux liens commerciaux entre l'arsenal de Rochefort et les colonies américaines.

Exceptée Armelle Dagnaud qui, dès le début du siècle, dans un article de la *Revue Maritime*, a écrit que l'arsenal de Rochefort fonctionne comme un sous-secrétariat à la Marine durant ce XVIII^e siècle, personne ne s'est penché par la suite sur le rôle de l'arsenal dans la formation voire la carrière des administrateurs coloniaux.

Quelle fut son importance dans le fonctionnement des colonies françaises d'Amérique au XVIII^e siècle, plus précisément de 1716 à 1763, date à laquelle l'empire français d'Amérique se réduit et se concentre sur les « îles à sucre » ?

Avant de comprendre les enjeux de la formation qui va être dispensée dans cette nouvelle école de marine, puis le parcours de certains exemples d'administrateurs fraîchement émoulus, il nous faut étudier le contexte de fondation de cette école.

« Rochefort et les Amériques (XVII^e-XIX^e siècles) dans AUGERON Mickaël et SAUZEAU Thierry (dir.), *La Rochelle et Rochefort, les Amériques en partage*, Les Indes Savantes, à paraître. Avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Un empire colonial géré par un département de la Marine en pleine transformation

La France d'Amérique

Le traité d'Utrecht, en 1713, a mis un point final aux possessions que le roi avait à Terre-Neuve, sur la baie d'Hudson ou encore en Acadie. Il conserve cependant un immense territoire comprenant une grande partie de l'Amérique du Nord (Canada, Louisiane, île Royale) que plusieurs voyageurs décrivent dans leurs relations : le père Laval en Louisiane, mais aussi Charlevoix en visite à Québec. L'empire français d'Amérique est un espace aux milieux très divers, du climat continental du Québec aux températures tropicales des Antilles, de Saint-Domingue ainsi que de la Guyane.

Cette réorganisation des territoires coloniaux se fait en profondeur avec de nouvelles implantations comme la fondation de la forteresse de Louisbourg sur l'île Royale, celle de la Nouvelle-Orléans mais aussi avec la réorganisation des « îles à sucre » voyant la naissance du gouvernement des « îles sous le Vent », c'est-à-dire Saint-Domingue. Les vents d'ouest deviennent alors « dominants », écrit Michel Vergé Franceschi dans son histoire de la Marine³.

Les mutations dans la Marine

De l'autre côté de l'Atlantique, la mort de Louis XIV, en 1715, laisse place à la Régence et à la naissance de conseils polysynodaux⁴, dont celui de la Marine qui va durer jusqu'en 1723 sous la conduite du comte de Toulouse. La dotation du ministère continue à fondre pendant cette période, passant de 15 millions en 1715 à 8/9 millions de livres en 1740⁵. Ce déclin français, qui commence aux dernières heures du règne de Louis XIV, est renforcé après l'alliance avec l'Angleterre en 1717 : la paix ne nécessite pas la construction d'une marine de guerre, trop coûteuse. Pour Jean Meyer, cette période est aussi l'époque d'une vaste refonte de l'appareil

gouvernemental qui conforte la monarchie absolue⁶.

Dans la Marine, le Conseil affiche une volonté de restructurer qui touche par plusieurs aspects le domaine des connaissances et de la formation de ses officiers :

- la mise en place du Dépôt des cartes et des plans de la Marine, destiné à conserver les cartes, les plans et autres journaux de bord ou mémoires divers concernant la navigation. Ce service montre le souci d'archiver des connaissances pour constituer un patrimoine maritime ;

- l'installation de la Compagnie des gardes du Pavillon amiral à Brest et à Toulon, recrutée dans l'élite des gardes de la Marine. Ces gardes sont les futurs officiers, non pas ceux de « la Plume » mais ceux de « l'Épée ». Ce corps a été le premier, dès la fin du XVII^e siècle, à recevoir un enseignement, décrit par M. Vergé-Franceschi dans sa thèse sur l'école royale de Marine du Havre. Certaines explications subsistent dans la série G du fonds Marine conservé aux Archives nationales⁷. On peut y lire les différents cours et horaires obligatoires pour ces élèves-officiers militaires : hydrographie, mathématiques ainsi que la science des canonnières. Les sanctions pour les « fraudeurs » sont même détaillées !

- l'apparition des « petits commissaires ». Didier Neuville explique qu'ils sont dans les projets de l'administration de la Marine dès la fin du XVII^e siècle⁸, puisqu'il fait remonter leur origine à une dépêche de 1685 conseillant « d'entretenir des jeunes gens de famille dans les ports pour en faire des commissaires et ensuite des intendants »⁹. La volonté de constituer un corps d'administration cohérent, adapté aux besoins de la marine et des colonies, est donc ancienne. Avec les petits commissaires, le Régent contrôle en plus le profil de ceux qui sont pressentis pour occuper les plus hauts postes dans la marine. Ces hommes se distinguent « par leur noblesse, les services de leur famille et un âge ►

³ VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *La marine française au XVIII^e siècle*, Sedes, les espaces maritimes, 1996, p. 83.

⁴ Sous la Régence, chaque secrétariat d'État est remplacé par un Conseil comme celui de la Marine dirigé par le comte de Toulouse.

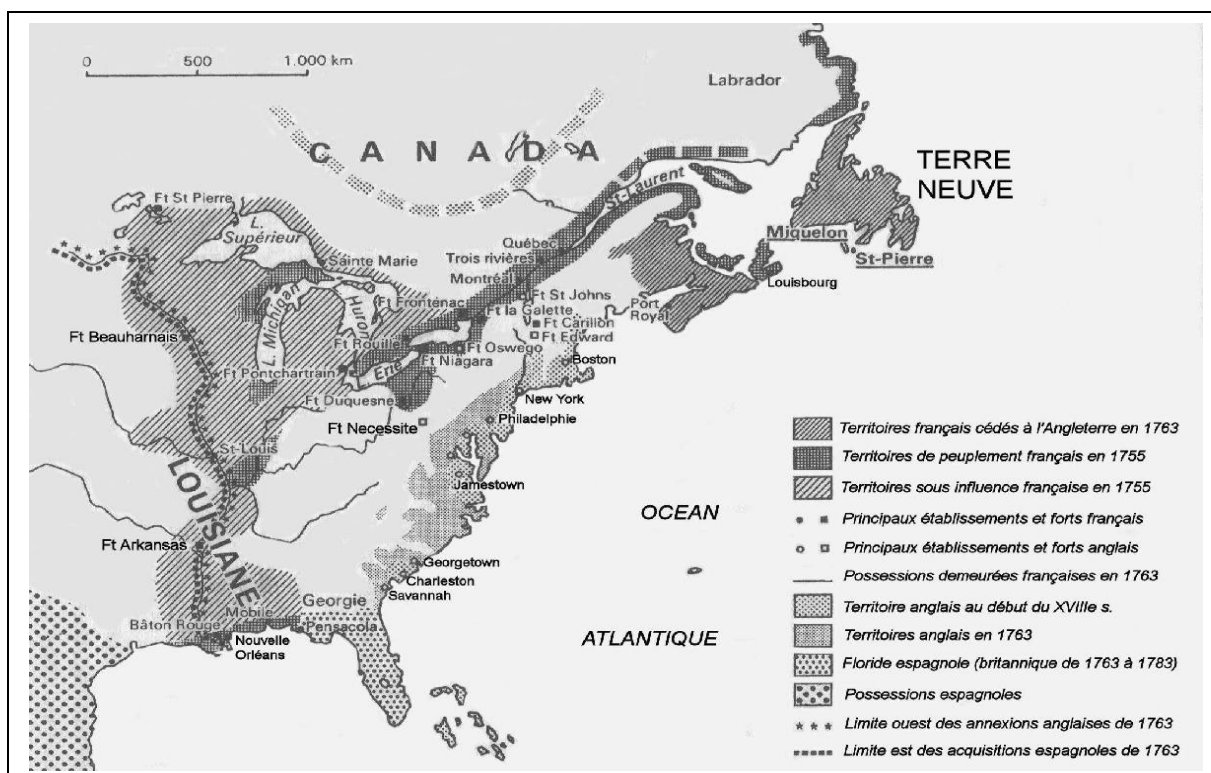
⁵ *Ibid.* p. 115. CARAN, fonds marine, sous série E, années 1715 et 1740.

⁶ MEYER Jean, *La noblesse française à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1996, p. 115.

⁷ CARAN, fonds marine, sous série G, registre 86, mémoires et organisation des écoles destinées aux officiers de vaisseau..

⁸ NEUVILLE Didier, *Etat sommaire des archives*, op. cit., p. 386.

⁹ CARAN, fonds marine, sous série B², registre 53, folio 69, 1685, *dépêche du roi*.



Les rivalités coloniales en Amérique du Nord au XVIII^e siècle
 D'après J. Delumeau et F. Lebrun, carte murale historique, n° 523, Colin

convenable pour servir dans un port»¹⁰. Un mémoire contenu dans les archives de la Marine donne la liste des 17 petits commissaires avec leur cursus postérieur. Ces hommes sont dits « à brevets payés à 1 000 livres » : on peut voir dans cette liste, par exemple, La Chapelle, fils du premier commis, secrétaire du conseil de Marine (brevet du 1^{er} mai 1716), puis commissaire ordinaire par brevet du 7 mai 1720. Il passe ensuite à la Guadeloupe et meurt en poste, intendant des îles sous le Vent.

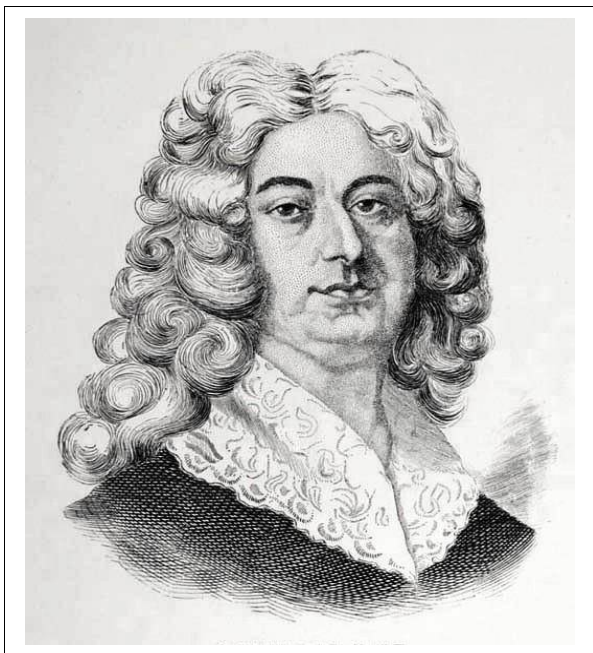
Des transformations voulues par les administrateurs coloniaux

Dans ce contexte, les différentes demandes de la part des administrateurs coloniaux font écho à la volonté de leurs supérieurs, de mieux recruter mais surtout de former le personnel administratif.

L'intendant du Canada, Gilles Hocquart, exprime à plusieurs reprises ses difficultés dans la gestion du personnel administratif : la longueur des distances complique les nominations et les remplacements. Il demande à plusieurs reprises l'envoi d'un personnel plus compétent et retient, comme l'intendant des îles au Vent, Besnard, les serviteurs les plus compétents. En octobre 1740, il écrit d'ailleurs au roi : « Le sieur Varin que j'avais retenu l'année dernière passera cette année en France, ainsi que vous le permettez (...). Je prends la liberté de vous représenter, Monseigneur que l'écrivain que je vous avais demandé en 1739 m'est absolument nécessaire, je vous prie de le destiner pour le bureau des expéditions et des fonds à l'intendance. (...) Ci-joint la liste apostillée des écrivains et des employés, j'ai marqué leurs principaux détails dont ils sont chargés, j'aurais été trop diffus de les expliquer tous. » Il note dans la marge : « Il paraît qu'ils n'y ont que des sujets bien

¹⁰ CARAN, fonds marine, sous série B⁸, registre 18, f° 142, mémoire de Lafflard.

médiocres. Fâcheux¹¹.» Il faut aussi voir que le travail administratif dans les colonies s'est lui aussi réorganisé, parallèlement au redécoupage des bureaux à Versailles. M. Vergé-Franceschi explique qu'en 1715, il existe neuf bureaux, ce qui montre une gestion plus moderne en comparaison avec l'époque précédente car on passe d'une organisation géographique à une spécialisation¹². Peu d'études ont été consacrées à ces bureaux de la Marine. Les renseignements longuement extraits des archives par M. Perrichet n'ont pas tous donné lieu à des articles. Seule V. Azimi explique que les commis appartenant aux bureaux versaillais sont particulièrement difficiles à déterminer : leur nombre est en pleine croissance et leur statut demeure encore flou¹³. D'après la lettre de Gilles Hocquart, les bureaux de l'intendance canadienne comprennent plusieurs détails (c'est-à-dire des bureaux), comme celui des expéditions qui se charge de la correspondance avec le roi et des fonds (la gestion des finances royales) que l'on retrouve aussi dans un arsenal tel que celui de Rochefort.



Gilles Hocquart, intendant du Canada

¹¹ ANOM, sous série COL C^{11A} 73/fol.293-29, 21 octobre 1740, lettre de G. Hocquart.

¹² VERGE-FRANCESCHI Michel, *op. cit.*, p. 207.

¹³ AZIMI Vida, « Les premiers commis de la Marine au XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, volume 81, n°4, oct.-déc. 2003, p. 505.

Les enjeux d'une école d'écrivains de marine

Selon Martine Acerra, la grande ordonnance de 1689 met en place un « appareil de gestion fondé sur le contrôle systématique et croisé, la multiplication des registres, des livres, des états en partie double, la cascade des responsabilités, de l'intendant au garde-magasin et à l'écrivain »¹⁴. Ce souci du détail donne alors, 50 ans plus tard, une organisation des fonctions fondée sur le principe hiérarchique entre les différents officiers dont l'organigramme mentionne trois corps distincts : le grand Corps (étudié par M. Vergé-Franceschi), les officiers d'artillerie, et enfin les officiers de plume nommés ici « officiers de port » car ils évoluent dans le port et arsenal.

Quels sont les différents détails (donc services) existant dans l'arsenal de Rochefort, et permettant de passer dans le service colonial avec une solide expérience¹⁵ ?

L'arsenal de Rochefort et le service colonial

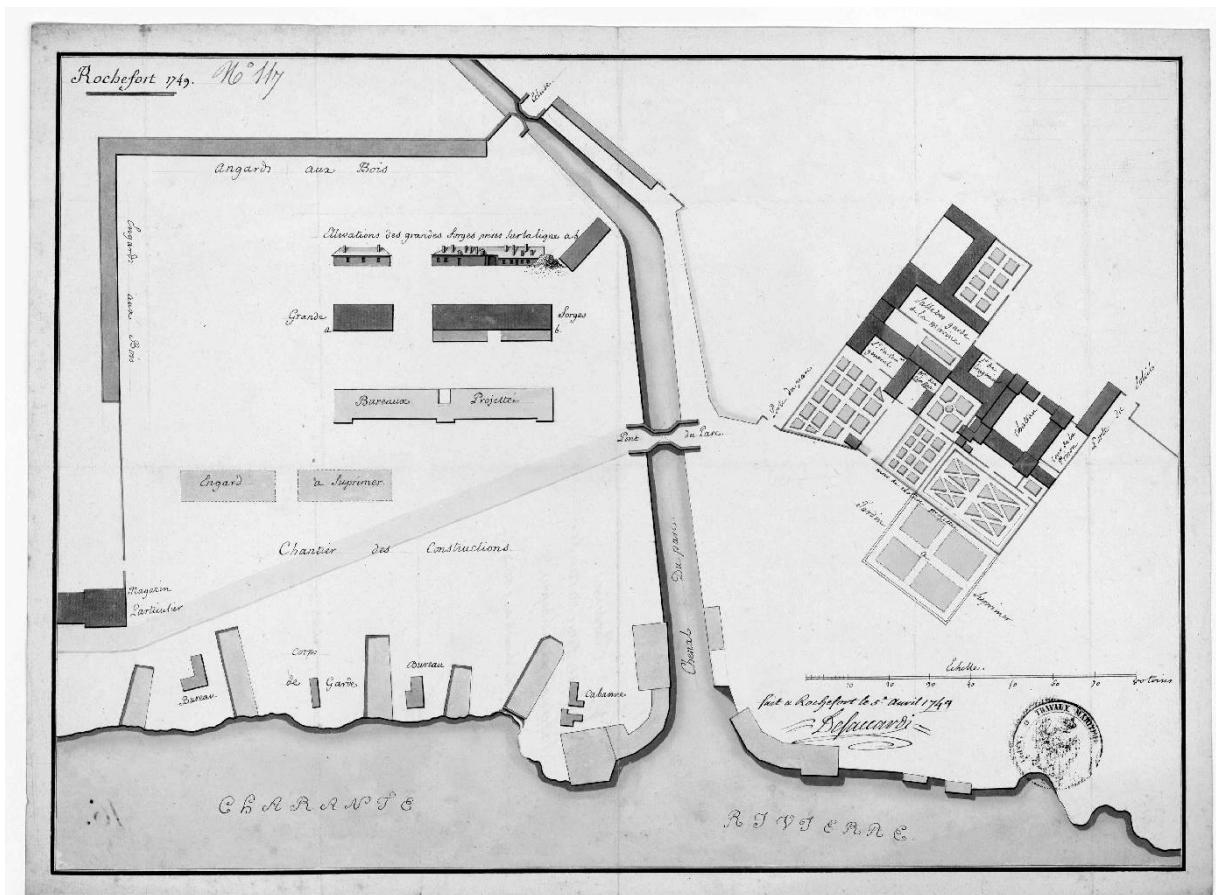
Les bureaux des intendances coloniales sont, comme ceux d'un arsenal métropolitain, fluctuants. Selon l'importance du port, la conjoncture économique et la situation militaire, leur organisation ainsi que leur taille évoluent. Cette variation s'opère dans des regroupements ou au contraire des séparations.

En 1744¹⁶, le commissaire Ruis d'Embitto, qui devient intendant de l'arsenal de Rochefort par la suite, est à la tête du bureau des armements, c'est-à-dire de l'approvisionnement, de l'entretien et du contrôle des pièces d'artillerie, de la poudre ou bien encore des munitions. Il gère en

¹⁴ ACERRA Martine, *op. cit.*, p. 106.

¹⁵ Claude Aboucaya établit que le port et arsenal de Toulon avait un bureau des vivres, un autre se chargeant du magasin général et enfin un dernier consacré au radoub et aux carènes. En vertu du règlement de 1674, quatre commissaires se partageaient la revue des gardiens et des officiers, un autre la direction des magasins, un autre le détail des constructions et un dernier, l'artillerie. ABOUCAYA Claude, *Les intendants de la marine sous l'Ancien Régime. Contribution à l'étude du port et arsenal de la marine de Toulon*, Gap, imprimerie Louis Jean, 1958, p. 40. Il s'accorde avec René Memain pour dire qu'un commissaire pouvait se charger de plusieurs services (R. MEMAIN, *op. cit.*, p. 469).

¹⁶ ASSELIN Jean-François, *Les officiers de plume dans la marine royale au XVIII^e siècle à travers l'étude de l'arsenal de Rochefort*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Vergé-Franceschi et JP Poussou, 2000, p. 47.



Plan des bâtiments à démolir ou construire dans l'arsenal de Rochefort, 1749 (SHD/Vincennes, DD2 708 I, n° 16)

même temps celui des constructions (c'est-à-dire la bonne marche des travaux et des approvisionnements) et des radoubs (réparation des gréments : mâture, voilure, cordage). De son côté, Martine Acerra fait la distinction entre le magasin général, les radoubs ou encore la construction. On y voit aussi le bureau des vivres (regroupé avec celui des hôpitaux), le bureau des ateliers (qui s'occupe des ouvriers oeuvrant sur cet énorme chantier qu'est l'arsenal), et le bureau des classes¹⁷. Enfin, le dernier bureau, le plus important, est le bureau des colonies : il n'existe que dans l'arsenal de Rochefort, courroie de transmission incontournable entre le roi et ses colonies américaines. Ce bureau permet ainsi aux différents écrivains de se familiariser avec les problèmes spécifiques au Canada, comme les relations avec les Amérindiens, les mouvements des troupes aux îles du Vent (Martinique, Guadeloupe par exemple) ou encore les émeutes

¹⁷ Depuis le système des classes mis en place en 1669 par Usson de Bonrepos et Colbert, la marine royale recrute ses marins dans chaque intendance divisée pour cela en départements.

L'intendant du Canada, Gilles Hocquart, évoque le bureau des expéditions et des fonds, mais aussi le bureau des constructions. En s'appuyant sur la lettre de l'intendant de Martinique, Blondel de Jouvancourt, on peut établir les différentes missions assignées au personnel administratif des colonies¹⁸ : le radoub, la gestion des équipages, mais aussi des troupes, celle des vivres ou encore des fonds du roi. Il faut aussi prendre en compte les données géo-graphiques des colonies américaines : ce tableau n'est que théorique et il ne reste pas longtemps en place face aux contraintes diverses. La croissance démographique, les mouvements des troupes évoluant dans les Caraïbes l'obligent à s'adapter. Le gouvernement de Saint-Domingue est soumis aux aléas « administratifs » tels que demandes de retraite, de départ voire le décès de l'intendant. L'administrateur qui le remplace se charge alors de plusieurs bureaux en attendant un remplaçant. Ce dernier thème, la gestion de ce personnel, pousse les différents intendants coloniaux à

¹⁸ ANOM, sous série C^{8A}, registre 32, f° 194, 22 août 1723, de Blondel de Jouvancourt.

demande non pas des sujets issus des ports, mais des hommes qui ont déjà une expérience dans les colonies, en favorisant ceux qui servent sous leurs ordres¹⁹. Le recrutement s'opère alors après la formation et il peut emprunter des voies originales comme le montre l'exemple de Victor Almain. Ce dernier a été formé selon toute vraisemblance à Rochefort et il y est devenu écrivain ordinaire avant d'être envoyé en campagne sur un navire. Lors du désarmement de ce vaisseau à Québec, il demande l'intervention de l'intendant, François Bigot, pour passer le plus rapidement possible dans la colonie canadienne. Il argue de ses motivations mais aussi de ses compétences apprises sur le terrain.

Les enseignements dispensés

Les écrivains de marine étaient trop inexpérimentés sous Louis XIV, selon Francis Dumon²⁰. Dès 1716, le Conseil de Marine établit donc 15 élèves dans chacun des trois ports suivants : Toulon, Brest et Rochefort²¹. Le but est de procurer « à des jeunes gens » les moyens de s'instruire de tous les détails de la marine en les formant dans le cadre physique de l'arsenal. Le plan de 1749 ne permet pas d'identifier les bâtiments destinés aux élèves écrivains : on y voit uniquement ceux des gardes de la Marine. Cependant le plan plus tardif de 1817 laisse à penser que les salles étaient organisées par matières (salle de mathématiques, d'anglais) et qu'on y avait même prévu une prison !

Plusieurs précisions sont importantes : l'âge tout d'abord, puisque l'intendant de Beauharnois demande une « dérogation » pour le fils du Sr d'Abbadie, en assurant qu'il a une bonne éducation et qu'il deviendra un bon sujet²². Les

élèves écrivains ont en général plus de 16 ans et ils restent en formation deux ans, en théorie.

Deuxième exigence, la qualité, comme l'écrit le Conseil à l'intendant de ces trois ports : « vous expliquerez l'âge et la naissance de chaque élève »²³. L'origine familiale est un des critères de recrutement et le Conseil souhaite être informé du choix que l'intendant fait sur les sujets qui doivent occuper ces places. Il demande ainsi une liste détaillée de ces élèves, signée par l'intendant et le contrôleur. Cependant, la qualité ne veut pas dire fortune ; ces futurs officiers peuvent se recruter parmi des couches sociales moins aisées car ils sont, à partir de cette date, payés par l'intendant, comme le stipule toujours cette lettre (« La paye que vous leur aurez réglé »). Selon Francis Dumon, lorsque l'intendant était satisfait de leurs études, il en avisait le secrétaire d'État qui leur envoyait un brevet d'écrivain ordinaire avec 50 livres d'appointements mensuels²⁴. Rien dans les archives « fonds » du port et arsenal de Rochefort n'indique le montant des appointements de ces élèves²⁵, mais un mémoire de l'intendant de 1750 fait état de traitements annuels de 480 livres, soit le même salaire qu'un écrivain ordinaire ayant son brevet.

Mais le plus important est, sans conteste, la qualité de leur écriture : « s'ils savent bien écrire et les autres talents qu'ils peuvent avoir »²⁶, explique le Conseil de Marine en 1716. La lisibilité de leur écriture reste toujours le point le plus sensible, quatre ans plus tard. Pour preuve, cette remontrance du Conseil de Marine à Beauharnois qui lui explique qu'il faut à l'avenir envoyer un « exemplaire » de leur écriture. « Il lui a paru que les élèves de votre port sont bien faibles et qu'il y en a de très peu qui soient en état de devenir écrivain si ce n'est de longtemps. Il a reconnu pareillement qu'il y en a plusieurs qui ne travaillent pas et qui sont peu assidus. Vous devez les faire avertir de s'appliquer davantage et s'ils ne se corrigent pas,

de Marine.

¹⁹ Comme l'explique Gilles Hocquart, car « la difficulté qu'il pourrait y avoir d'en trouver un bon auquel le pays convienne joint à la nécessité présente du service m'a empêché de vous le demander » (ANOM, sous-série COL C11A 73/fol. 293-29, 21 octobre 1740, lettre de G. Hocquart.

²⁰ DUMON Francis, *Une carrière de commissaire de la marine au XVIIIe siècle. François de Magny 1733-1800*, Lyon, Bosc Frères, 1940, p.81.

²¹ SHD/Marine de Rochefort, sous série 1^E, registre 46, f° 463, 10 octobre 1716, lettre du Conseil de Marine.

²² Les places d'élèves-écrivains sont aussi un moyen de recommander ses « clients », M. de Cheusse a aussi insisté pour avoir une place d'écrivain ou « quelque autre de cette qualité » pour un de ses parents. Le Conseil de Marine charge Beauharnois de l'informer que la place d'élève a été accordée au frère de sa femme sans savoir si c'est de celui-ci qu'il veut parler... ! SHD/MR, sous série 1^E, registre 49, f° 117, 29 janvier 1718, lettre du Conseil

²³ SHD/MR, sous série 1^E, registre 46, f° 463, 10 octobre 1716, lettre du Conseil de Marine.

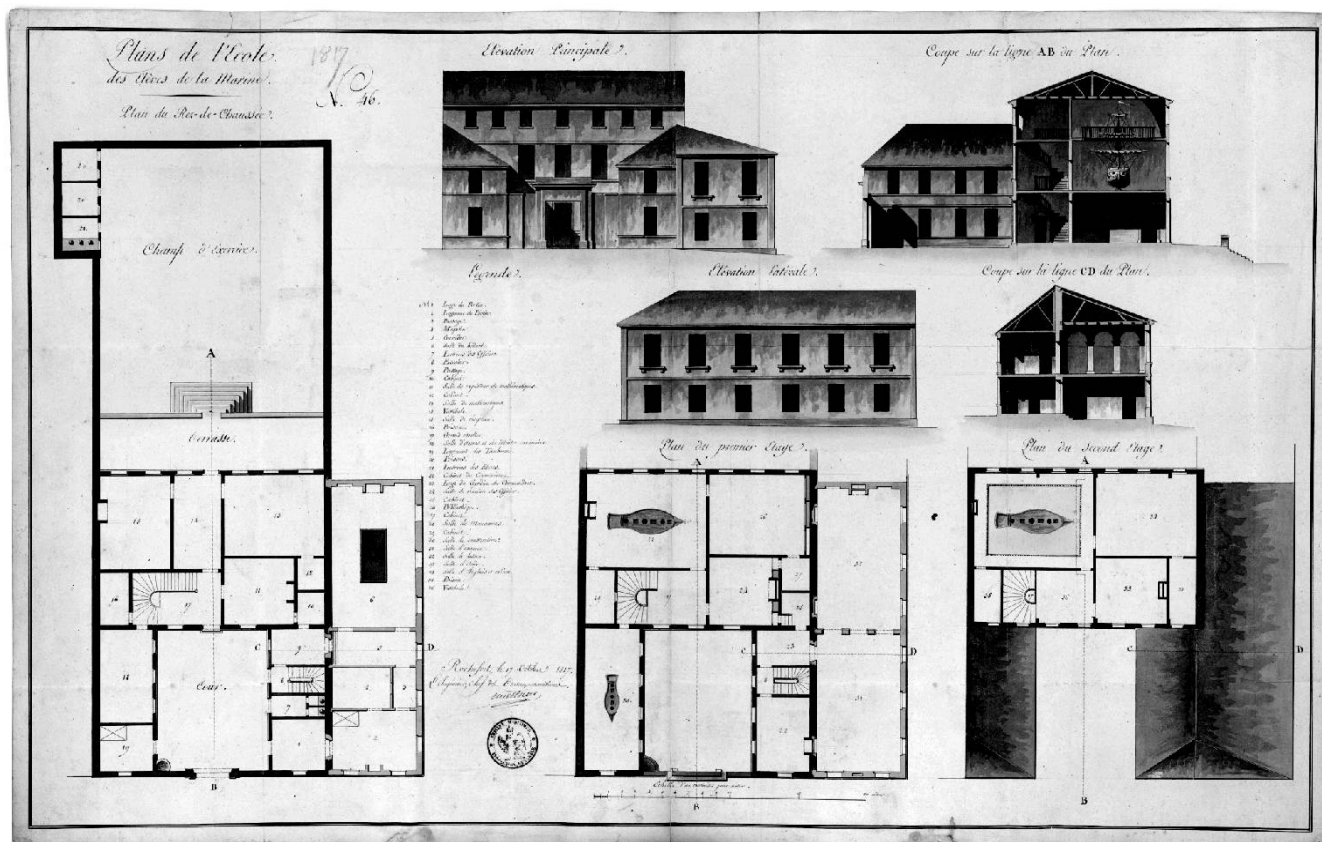
²⁴ DUMON Francis, *op.cit.*, p.81.

²⁵ SHD/MR, sous série 4^E, registre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

²⁶ SHD/MR, sous série 1^E, registre 46, f° 463, 10 octobre 1716, lettre du Conseil de Marine.

le conseil vous recommande de les congédier pour en choi-

qui est uniquement appliqué aux écritures sans autre charge ». L'intendant ajoute : « tels sont les



Plan détaillé et coupes du bâtiment de l'école des élèves de marine, 1817 (SHD/Vincennes, DD2 708 III, n° 51)

sir qui aient plus de disposition et de meilleure volonté »²⁷. En 1750, l'école des écrivains de l'arsenal de Rochefort forme cette « pépinière au corps des officiers de Plume »²⁸ à l'orthographe, à la « belle écriture », mais aussi au calcul teinté « d'algèbre et de géométrie » et au jugement jusqu'aux sciences du premier ordre²⁹.

Dans le mémoire rédigé par l'intendant de l'arsenal en 1750, les qualités exigées d'un homme au service de la Marine sont induites dans la définition même d'un officier de plume, (le premier étant l'intendant et le dernier l'écrivain). Un officier de plume est « un homme

greffiers plumitifs dans les parlements et tels sont aussi nos commis aux écritures »³⁰. Ce critère de l'écriture paraît aussi dans la direction des élèves écrivains, qui est affectée au contrôleur de l'arsenal. Cet « homme du roi » mais aussi « notaire », comme le décrit le mémoire de 1750, a en charge la formation d'un officier des plus complets : « chaque détail exige un homme fait et essentiel car faire du cordage est une opération, faire un vaisseau en est une autre, faire des voiles, préparer des fers pour la construction, recevoir des marchandises, exploiter des bois, tenir des livres, dresser des comptes, faire des actes, sont toutes choses différentes quoiqu'elles portent le nom commun de service de la marine ». Pour atteindre ce but, l'expérience, l'assiduité, le désintéressement mais surtout le travail, permettront à tout homme de devenir un sujet de valeur dans la Marine.

²⁷ SHD/MR, sous série 1^E, registre 55, f° 575, 1720, lettre du Conseil de Marine.

²⁸ CARAN, fonds marine, sous série C², registre 83, f° 101, mémoire sur les officiers de Plume.

²⁹ Idem. Pour André-Marie AMPÈRE, les sciences du premier ordre sont celles « qui ont pour objet l'étude des sociétés humaines et toutes les circonstances de leur existence actuelle ou passée ». Voir <http://www.ampere.cnrs.fr> (consulté le 10/10/2011).

³⁰ Ibid.

Les élèves écrivains sont supprimés en 1757, explique Francis Dumon et rétablis en 1765³¹. Jusqu'en 1763, ils vont fournir les cadres de « la Plume » dans les colonies françaises d'Amérique.

Quelques exemples de carrières

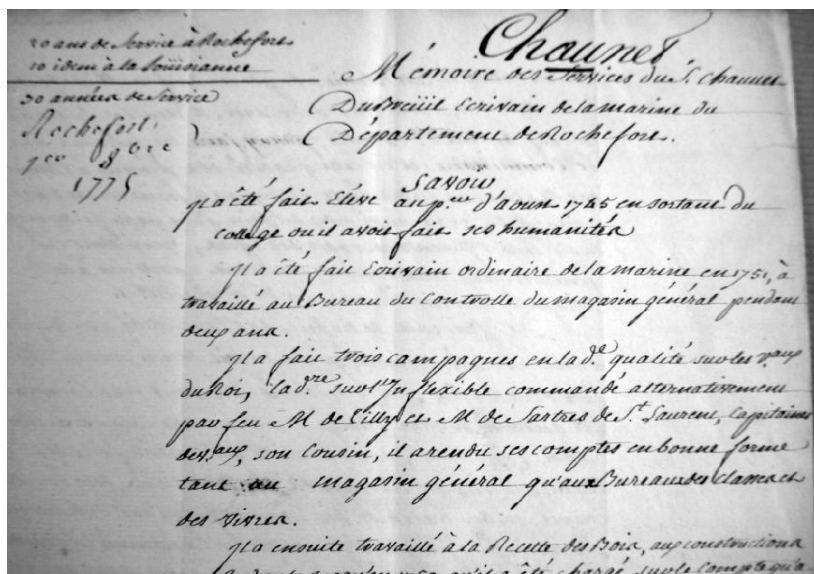
Par souci de clarté, nous n'évoquons ici que trois exemples, parmi les plus probants, d'élèves écrivains ayant poursuivi une carrière d'administrateur colonial, dont beaucoup ont suivi un bureau particulier dans l'arsenal de Rochefort, comme nous l'avons expliqué précédemment, avant de passer de l'autre côté de l'Atlantique.

René Chauvet du Breuil

Parmi les derniers élèves écrivains de l'arsenal de Rochefort pendant cette période, René Chauvet du Breuil se distingue par son application, son assiduité ou encore son jugement. Le rapport de l'intendant fait état de ses connaissances en calcul, de sa belle écriture, quelque peu ternie par une orthographe passable. Employé comme copiste, il n'a pas les dispositions pour devenir écrivain mais son application au travail contrebalance son peu de facultés, selon le mémoire. Les états de service de cet homme montrent d'ailleurs ses difficultés à devenir écrivain. Il sort du collège en 1745 après avoir fait ses humanités, explique-t-il dans son dossier personnel³², mais il ne devient écrivain ordinaire qu'en 1751.

À partir de cette date, il travaille au bureau du contrôle du magasin général pendant deux ans et il fait parallèlement des campagnes sur les vaisseaux du roi. À son retour, il travaille à la recette des bois, aux constructions et aux radoubs jusqu'en 1759. Pendant trois ans, il va ensuite exercer les fonctions d'écrivain général sans en avoir le brevet. Le premier avril 1762, il est réformé mais continue à travailler dans les bureaux de l'arsenal après avoir fourni à l'intendant Ruis d'Embitto les attestations de tous les commissaires sous lesquels il a servi.

Le 1^{er} février 1763, il est rétabli pour suivre le commissaire d'Abbadie en Louisiane en qualité d'écrivain au contrôle, service dans lequel il a fait ses « classes » à Rochefort. Cette colonie n'a pas la meilleure réputation, et elle participe peu au commerce qui se fait essentiellement avec les Antilles. Chauvet y sert pendant 10 ans, s'occupant de l'estimation des bâtiments du port de la Balise avant de se charger de différentes missions, en particulier l'estimation du nombre des habitants acadiens et allemands vivant dans la province lors de sa cession au roi d'Espagne. Revenu à Rochefort après 1772, il est employé aux comptes de la colonie louisianaise grâce à Daubenton mais sa carrière n'évolue pas malgré ses demandes d'être promu sous-commissaire à l'ancienneté. Selon lui, il a été oublié à l'avancement et ses camarades sont tous devenus commissaires, alors que lui reste, jusqu'à sa mort entre 1777 et 1778, écrivain principal.



Son départ en Louisiane n'est donc pas à mettre sur le compte de ses capacités en tant qu'officier de marine mais plus sur celui de ses liens familiaux avec le dernier commissaire ordonnateur d'Abbadie auquel il est apparenté par sa femme³³. Les deux hommes ont aussi travaillé ensemble puisque d'Abbadie est écrivain ordinaire au moment où Chauvet du Breuil est élève à l'arsenal de Rochefort.

³¹ Avec la réforme des officiers d'administration, mise en place sous Choiseul.

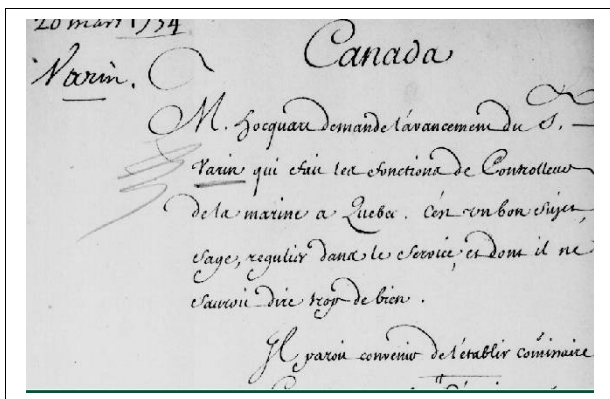
³² ANOM, sous série E, registre 77, dossier personnel Chauvet du Breuil.

³³ Dans son dossier personnel, il demande à revenir à Rochefort pour rester auprès de son beau-père d'Abbadie, ancien commissaire de marine et père du commissaire ordonnateur de Louisiane.

Jean Victor Varin de la Marre

D'autres officiers ont mieux évolué dans la hiérarchie de la Plume, empruntant un *cursus honorum* plus rapide. Jean Victor Varin de la Marre fait partie de ceux qui ne sont pas restés longtemps élèves écrivains à l'arsenal de Rochefort.

Entré au service en 1721, il devient écrivain ordinaire dès 1722 à Rochefort et écrivain principal dès 1729. Son brevet lui est donné pour partir au Canada afin de remplir les fonctions de contrôleur. Il accompagne dans sa traversée le nouvel intendant du Canada, Gilles Hocquart, et fait même naufrage avec lui ! Cinq ans plus tard, il est promu commissaire de marine et garde les fonctions de contrôleur. La confiance de l'intendant lui permet de le remplacer pendant ses absences, comme en 1736, 1740, 1743 et 1749.



Dossier personnel, ANOM, s/série E, reg. 383

Ce dernier le décrit comme un homme très zélé : son activité, son intelligence à débrouiller les affaires les plus épineuses font l'admiration de son supérieur qui le dit aussi « sage, appliqué et régulier dans le service »³⁴. Il devient conseiller au conseil supérieur de Québec puis il est envoyé à Montréal comme commissaire ordonnateur de la Marine en 1747 jusqu'en 1757, date à laquelle il repasse en France sans avoir jamais réussi à prendre le poste qu'il briguaît à Saint-Domingue.

Son retour sonne le glas de son élévation sociale et celle de sa famille. Malgré les efforts

³⁴ Les archives du Canada et de la France ont mis en ligne la correspondance officielle de la colonie vers le roi. Il existe concernant Jean Victor Varin de la Marre, plus de 300 références ayant permis de dresser sa fiche biographique. Son dossier personnel aux ANOM, sous série E, registre 383, fait lui 90 pages.

de sa femme qui prend un avocat et multiplie les placets, et ceux de ses relations, comme le duc de Noailles, il est embastillé en décembre 1761 dans l'affaire de corruption nommée « l'affaire du Canada ». Après une instruction de 15 mois, il est reconnu coupable « d'abus, malversations, prévarications et infidélités quant à l'approvisionnement des magasins du roi en marchandises »³⁵, lorsqu'il était commissaire à Montréal. Condamné au bannissement à perpétuité, à une amende de 1 000 livres et 800 000 livres de restitution au roi, il obtient de Louis XV la possibilité de s'établir en Corse après sept ans d'exil. Ses fils servent alors dans les colonies sous un autre nom, pour éviter de se retrouver entachés par le scandale.

Pierre Victor d'Almain

Le dernier élève écrivain présenté dans cet article, Pierre Victor d'Almain, a déjà été évoqué précédemment. Il est issu d'une famille ayant commencé à faire carrière dans la marine avec son père, Vincent. Ce dernier se frotte au milieu colonial avec plusieurs campagnes puis il est assigné dès 1749 au détail de la corderie de l'arsenal de Rochefort.

Pierre Victor naît, vraisemblablement comme tous ses frères et sœurs, à Rochefort et il entre dès 1740 à l'école des écrivains de marine de cette ville et arsenal. Il ne reçoit son brevet qu'en 1744 car sa formation est interrompue par de nombreuses campagnes navales dès 1741, au moment où les premières escarmouches entre les Français et Anglais rendent la mer des Antilles dangereuse. Ses expériences navales l'entraînent sur des flûtes du roi, comme *le Profond* en 1741 (en partance pour Louisbourg), sur des corvettes, comme celle qui l'emmène à Saint-Domingue en 1744, puis l'année d'après à la Martinique ; et bien sûr dans des colonies très différentes : de Saint-Domingue au sud, au Saint-Laurent canadien en 1748. Puis il complète ses connaissances des bureaux sous M. de Givry, en passant dans les détails de la construction des vaisseaux, du bureau des matelots, ou encore des ateliers de sculpture et de peinture de Rochefort. Il exerce même les fonctions d'écrivain général à la Rochelle en 1749.

³⁵ *Mémoire pour servir à l'instruction dans le procès contre Varin de la Marre*, voir www.archivescanadafrance.org. (consulté le 10/10/2011)

Ses différents allers-retours dans les colonies lui ont ainsi permis de connaître le système administratif colonial ainsi que ses plus hauts

représentants, tels que l'intendant du Canada, François Bigot. Il écrit alors en 1749 à ce dernier, en lui demandant conseil pour être muté à Québec. Bigot, qui connaît son père, lui répond de timbrer sa lettre en marge en haut « colonie », afin qu'elle soit renvoyée au bureau de M. Laporte. Dans le même temps, l'intendant écrit ses difficultés à son ministre, se lamentant de la surcharge de travail de son contrôleur, du désordre de ses affaires mais aussi du prochain retour de son écrivain de marine, Landriève des Bordes.

D'Almain passe alors au Canada où il s'occupe en 1750 du détail des troupes, puis en 1751 de l'Acadie, en faisant fonction de commissaire et de subdélégué de l'intendant. On le voit dans les registres d'état civil de Fort Saint-Frédéric (ou Fort Carillon) où il exerce aussi les fonctions de garde-magasin, cumulant presque tous les postes. C'est dans ce cadre qu'il se heurte au commandant Mutigny de Vassan car sa manière d'ordonner et de régler les dépenses, de distribuer les vivres pour la subsistance des habitants ou des « sauvages » qui veulent s'établir dans ces terres, ne plaît pas du tout. Mutigny envoie alors de nombreuses lettres pour se plaindre d'Almain et sa carrière prend un tournant négatif. Il est rappelé à Québec par Bigot dès 1754. Chargé du détail de la construction, il se retrouve sous les ordres de son cadet de cinq ans, Michel Martel, qui de plus « n'a été écrivain ordinaire que pendant 3 ans ». Cette situation le pousse à alerter le ministre à plusieurs reprises et à lui réclamer, en 1755, un brevet d'écrivain principal

au Canada ou à Rochefort « où il serait très content avec un titre de commis principal au quartier des classes en France ou à défaut commis ordinaire jusqu'à ce qu'il travailla [*sic*] à mériter davantage ». On perd sa trace après cette date sans savoir s'il est revenu en France avec le déclenchement de la guerre de Sept ans. Un mémoire de 1760 le dit mort et cite son nom parmi les « sangsues du bien public »³⁶ s'étant engraisées en fraudant.

CONCLUSION

Seules trois écoles d'écrivains de marine ont existé entre 1716 et la fin de l'empire français d'Amérique en 1763. Elles disparaissent à la fin des années 1750 et elles sont remises en place par la réforme de Choiseul. Intégrées dans une série d'innovations encouragées par un contexte de paix avec les Anglais, elles représentent un pas de géant dans la formation de l'administrateur, colonial ou non. Cependant, ces dernières ne compensent pas les irrégularités dans la gestion ni le manque de personnel qui entament l'efficacité du système.

Du fait de sa position géographique, de son bureau des colonies, mais aussi du rôle de l'intendant de l'arsenal dans les affaires coloniales, le port de Rochefort n'est pas seulement une tête de pont vers les colonies, ou une « pépinière » d'administrateurs : il est aussi le point final des colonies d'Amérique quand débarquent dès les années 1760, colons, administrateurs et serviteurs du roi refusant de passer sous le drapeau anglais ■

³⁶ ANOM, sous série C^{11A}, registre 104, f° 473-493.